




100 % indépendant.

100 % philanthropique.

100 % vous.

G U I D E
F I S C A L
2 0 2 6

Donner ne vous a
jamais autant apporté.



VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ



Pour toute question sur les modalités de votre don, les projets à soutenir ou vos avantages fiscaux, n'hésitez pas à contacter :

Raphaël Pisano

Responsable Grands Donateurs

@ raphael.pisano@ahparis.org

☎ +33 1 46 41 27 97

Pour calculer le montant de votre don et de votre réduction fiscale, faire votre don en ligne ou retrouver les dates exactes du calendrier IFI, **Flashez ce code** ou rendez vous sur ifi.american-hospital.org



Two female scientists in white lab coats and safety goggles are working in a laboratory. One is using a pipette to transfer liquid into a small vial held by the other. The background is a blurred laboratory setting with blue lighting.

VOTRE GÉNÉROSITÉ **EST FISCALEMENT ENCOURAGÉE.**

Fondation reconnue d'utilité publique, l'Hôpital Américain de Paris est un établissement privé à but non lucratif. La générosité de ses donateurs et mécènes privés est sa principale ressource d'investissement. Notre institution étant habilitée à recevoir des dons déductibles des impôts, vous pouvez transformer votre soutien en véritable opportunité fiscale.

CHOISISSEZ L'AVANTAGE FISCAL **LE PLUS INTÉRESSANT**

75 % de votre don est déductible de votre
Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

66 % de votre don est déductible de votre
Impôt sur le Revenu (IR)

60 % de votre don est déductible de votre
Impôt sur les Sociétés (IS)



L'Hôpital Américain de Paris est labellisé « Don en Confiance » depuis 2023. Le Don en Confiance est un organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

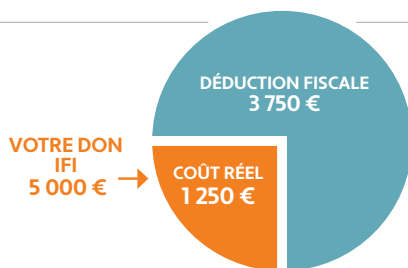
CAS 1 / VOUS ÊTES REDEVABLE DE L'IFI

➔ Profitez d'une réduction équivalant à 75% de votre don.

Vous êtes libre d'attribuer tout ou partie de votre impôt à une fondation comme l'Hôpital Américain de Paris puisque votre don est déductible à 75 % de votre IFI, dans la limite de 50 000 € par an, soit un don maximum de 66 667 €. Ainsi, vous décidez librement de l'utilisation de votre impôt, tout en témoignant de votre générosité et de votre attachement à notre institution.

EXEMPLE :

En faisant un don de 5 000 € au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 3 750 €. **Votre don vous revient réellement à 1 250 €.**



■ L'IFI est un impôt déclaratif visant les biens immobiliers non professionnels (résidences principales et secondaires, terrains, épargne immobilière, bien locatif). Il concerne les résidents français propriétaires en France et à l'étranger, mais aussi les résidents étrangers propriétaires en France.

■ Il n'existe pas de solution de défiscalisation permettant d'agir sur cet impôt, à moins d'en réduire la base taxable via une donation temporaire d'usufruit, qui consiste à abandonner, par acte notarié, l'usufruit d'un bien pour une période minimale de 3 ans.

RAPPEL

Vous êtes imposable si votre patrimoine net taxable dépasse le seuil d'imposition de 1 300 000 €. Votre impôt est calculé selon le barème suivant :

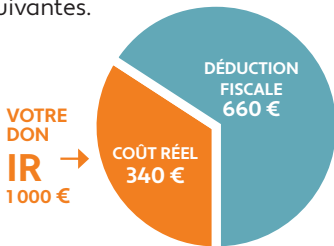
Valeur nette taxable	Taux applicable
De 0 à 800 000 €	0 %
Entre 800 000 et 1 300 000 €	0,50 %
Entre 1 300 000 et 2 570 000 €	0,70 %
Entre 2 570 000 et 5 000 000 €	1 %
Entre 5 000 000 et 10 000 000 €	1,25 %
Au-delà de 10 000 000 €	1,50 %

CAS 2 / VOUS N'ÊTES PAS REDEVABLE DE L'IFI

Vous pouvez aussi valoriser fiscalement le soutien que vous accordez à l'Hôpital Américain de Paris en bénéficiant d'une réduction de votre Impôt sur le Revenu ou sur les Sociétés.

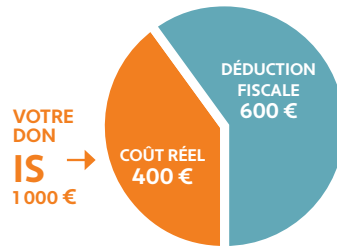
→ Profitez d'une réduction équivalant à 66 % de votre don.

Chacun de vos dons est déductible de votre IR, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. L'excédent peut être reporté sur les cinq années suivantes.



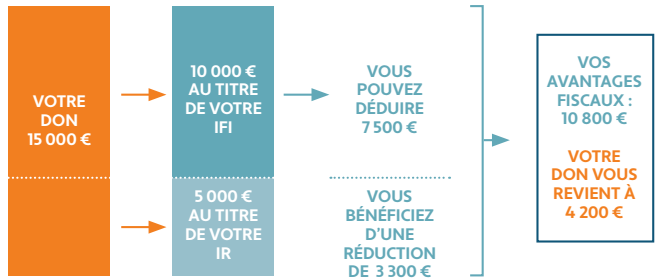
→ Profitez d'une réduction équivalant à 60 % de votre don.

Vos dons sont déductibles de votre IS dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires HT.



→ Optimisez vos avantages fiscaux

Vous ne pouvez pas cumuler les avantages fiscaux liés à l'IFI et à l'IR, mais vous pouvez choisir de répartir le montant de votre don sur ces deux impôts.



EXEMPLE : Vous faites un don de 15 000 €. Vous pouvez choisir de déclarer 10 000 € au titre de votre IFI pour déduire 7 500 € de cet impôt, puis déclarer 5 000 € au titre de votre impôt sur le Revenu et bénéficier d'une réduction de 3 300 €. **Le montant global de vos avantages fiscaux s'élève à 10 800 € et votre don ne vous revient qu'à 4 200 €.**

CAS 3 / VOUS ÊTES RÉSIDENT FISCAL AUX ÉTATS-UNIS

Reconnu en tant qu'organisation 501(c)3 par un acte du Congrès de 1913, l'Hôpital Américain de Paris émet des reçus destinés à l'administration fiscale américaine pour bénéficier des avantages fiscaux en vigueur aux États-Unis.

VOTRE DON IFI EN 4 ÉTAPES

1. Calculez le montant de votre don

Pour attribuer l'intégralité de votre IFI à l'Hôpital Américain de Paris, divisez le montant de votre impôt par 0,75. Vous obtiendrez le montant du don à verser.

Exemple : si vous payez 3 000 € d'IFI, le montant de votre don est de $3\,000 / 0,75 = 4\,000$ €.

2. Versez votre don

Le montant de votre don doit être réceptionné par nos services avant la date limite de dépôt de votre déclaration d'impôt. Privilégiez le don en ligne, c'est plus simple, plus rapide et entièrement sécurisé.

3. Reportez le montant de votre don sur votre déclaration d'impôt

Votre avantage fiscal est immédiatement pris en compte et déduit directement du montant de votre IFI.

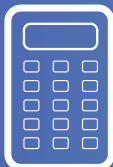
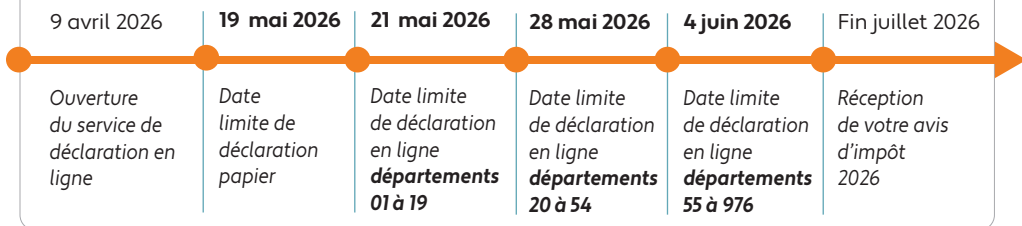
4. Conservez votre reçu fiscal

Dès réception de votre don, nous éditons le reçu fiscal correspondant. Conservez-le précieusement, il pourrait vous être réclamé par le service des impôts.

ATTENTION AU CALENDRIER FISCAL

Pour être déductible de votre IFI 2026, **votre don doit être effectué avant la date limite de dépôt de votre déclaration.** Si vous déclarez vos revenus et votre patrimoine en ligne, vous devez cocher la case "**Impôt sur la Fortune Immobilière**" située en bas de page au début de l'étape 3.

Si vous déclarez encore vos revenus sur formulaire papier, **vous devez y adjoindre impérativement l'annexe 2042-IFI.**



Pour calculer le montant de votre don en fonction de votre IFI ou consulter le calendrier fiscal officiel, **flashez ce code** ou rendez-vous sur ifi.american-hospital.org



POUR DONNER À L'HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS, TOUS LES MOYENS SONT BONS !



Par carte bancaire

Rendez-vous directement sur notre site internet dédié : ifi.american-hospital.org ou retournez-nous votre bulletin de don complété.



Par chèque à l'ordre de l'Hôpital Américain de Paris

Adressez-le par voie postale et accompagné de votre bulletin de don à :

Hôpital Américain de Paris
Direction de la Collecte de Fonds
63, boulevard Victor-Hugo
B.P. 109
92202 Neuilly-sur-Seine Cedex



Par virement bancaire

Titulaire du compte : HOPITAL AMERICAIN DE PARIS RESTRICTED
IBAN à créditer : FR76 3000 3038 7700 1507 1424 076
Code BIC : SOGEFRPP

Merci de préciser sur votre ordre de virement votre nom, votre prénom et le projet auquel affecter votre don.



Par don manuel

Pour tout don par carte bancaire, contactez Raphaël Pisano, Responsable Grands Donateurs

@ raphael.pisano@ahparis.org

☎ +33 1 46 41 27 97



Au bureau des donateurs de l'Hôpital Américain de Paris

Vous pouvez aussi régler votre don directement auprès de nos équipes en espèces, par chèque ou carte bancaire dans notre bureau situé au Bâtiment D1.

Votre don à l'Hôpital Américain de Paris,
c'est jusqu'à 75% de réduction d'impôt
et c'est 100 % utile à votre santé !

Merci de votre générosité.



63, BOULEVARD VICTOR HUGO
B.P. 109 - 92202 NEUILLY CEDEX FRANCE
WWW.AMERICAN-HOSPITAL.ORG

